

Le Prémonttexte



Volume 82

Décembre 2019—Janvier 2020

Mot de la mairesse	page 2
Participation financière	page 3
Informations municipales	page 4
Cercle de Fermières	page 5
Avis public	page 6
Service Incendie	page 7
Bibliothèque	page 8
IMPORTANT : Dépôt de neige	page 9
Clé en éducation populaire	page 10
Vie Active	page 11
Party de Noël	page 12

La prochaine séance du conseil municipal aura
lieu le lundi 13 janvier 2020 à 19h.

Prochaine parution du Prémonttexte : Février 2020

Prémontoises et prémontois ,

Encore une fois, une autre année bien remplie tire à sa fin!

Au nom des membres de votre conseil municipal, des employés et en mon nom personnel, je formule pour vous le souhait suivant:

Que la période des Fêtes soit remplie de Joie et d'Amour.

Ayez du plaisir avec vos parents et amis autour d'une bonne table, riez et fêtez de bon cœur mais soyez prudents en toute chose.



Que la Santé vous accompagne tout au long de la prochaine année!

Joyeux Noël et Bonne Année 2020

Barbara Paillé, mairesse

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont est heureuse d'aider financièrement les jeunes de sa communauté à pratiquer leurs sports favoris.

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont participera financièrement à 60 % du coût de l'inscription jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant pour chaque sport, soit le hockey, soit le patinage artistique.

Le remboursement sera fait sur présentation de preuve de résidence et de preuve justificative, remboursable aux parents.



Du 15 novembre au 15 avril, il est strictement interdit de stationner la nuit dans les rues de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont. L'interdiction est en vigueur de minuit à 7h.



Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 20 décembre au 3 janvier.

Nous serons de retour lundi le 6 janvier dès 9h.

La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont met à la disposition des citoyens des paires de raquettes. Vous pouvez les emprunter en contactant Doris Jetté au 819-691-5086 ou Georges Lysight 819-268-5516. C'est entièrement gratuit!!



La collecte des ordures et de récupération se font un lundi sur deux.

Collecte des ordures :

- 9 décembre et 23 décembre
- 6 janvier et 20 janvier

Collecte de la récupération :

- 16 décembre et 30 décembre
- 13 janvier et 27 janvier



Cercle de Fermières

Le Conseil d'administration local du Cercle de Fermières Ste-Angèle-de-Prémont tient à remercier toutes les membres et les non-membres pour leur participation aux différentes activités qui se sont déroulées tout au long de l'année 2019. Nous vous souhaitons un

Joyeux temps des Fêtes!

C'est dans cet esprit que nous invitons toutes les membres à venir partager un traditionnel dîner de Noël, vendredi le 13 décembre à la salle des loisirs de Ste-Angèle-de-Prémont. Le repas sera précédé par notre réunion mensuelle de décembre qui se tiendra exceptionnellement à

10:00 AM.

Reprise des activités régulières

Mercredi le 8 janvier pour les ateliers de tricot (19 h) et **vendredi le 10 janvier** (13 h) à la salle des loisirs pour les ateliers réguliers. Prochaine réunion mensuelle **vendredi le 14 février 2020 (13 h).**

Nous vous attendons en grand nombre!

N'oubliez pas qu'il est toujours possible de devenir membre du Cercle de Fermières à tout moment de l'année. N'hésitez pas à venir nous visiter à notre local situé au 2451, rue Camirand ou à communiquer avec Sylvie Bernard, responsable Comité Recrutement au 819 268-2303.

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Municipalité de Sainte-Angèle-
de-Prémont



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 novembre 2019, le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a adopté, dans le cadre du processus de concordance au SADR, les règlements suivants:

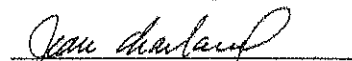
Règlement numéro 289-19 – Règlement numéro 289-19 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 274-16 et ses amendements.

Règlement numéro 290-19 – Règlement numéro 290-19 modifiant le Règlement de lotissement 275-16 et ses amendements.

Règlement numéro 291-19 – Règlement numéro 291-19 modifiant le Règlement de zonage numéro 276-16 et ses amendements.

2. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 20 novembre 2019 à la suite de la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Maskinongé.
3. Le Règlement numéro 291-19 – Règlement de zonage n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
4. Les règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, localisé au 2451, rue Camirand à Sainte-Angèle-de-Prémont, aux heures régulières de bureau. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Angèle-de-Prémont, ce 26^e jour de ce mois de novembre 2019.


Jean Charland, directeur général

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

Service Incendie

La direction du Service Incendie désire remercier les enfants qui ont participé à l'Halloween et ce malgré le mauvais temps. Une quarantaine de petits braves sont passés à la caserne.

L'activité a été rendue possible grâce à la collaboration financière :

- des pompiers de Sainte-Angèle-de-Prémont pour le contenu des sacs;
- Agropur pour le yogourt et fromage;
- Karine Arseneault et Sébastien Gélinas pour les suçons à l'érable.



Merci à Christine Bergeron qui s'est chargée des achats des bonbons et le montage des sacs ainsi que de l'accueil des enfants à la caserne.

Bibliothèque

Horaires

La bibliothèque est ouverte à tous les mercredis soir de 18h30 à 20h00.

Elle est aussi ouverte le 3ième samedi du mois de 10h00 à midi.

La bibliothèque sera fermée pour les vacances de Noël
du 22 décembre 2019 au 7 janvier 2020.

De retour à l'horaire normal le 8 janvier 2020.

Dépôts de livres

Les abonné(e)s peuvent retourner leurs livres en les déposant au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi inclusivement de 9h à 12h et 13h à 16h.



Extrait du règlement no 257-12

Dépôt de neige

Nuisances

4. Nuisances : Constitue une nuisance aux fins du présent règlement et est prohibé par quiconque :

- A) le fait d'utiliser ou de permettre que soit utilisé un terrain vacant, tel que défini au présent règlement, comme dépôt de neige.
- B) Le fait de déposer ou de permettre que soit déposée de la neige sur un terre-plein ou toute place publique (rue).
- C) Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un établissement commercial, industriel, gouvernemental ou institutionnel d'utiliser en tout ou en partie un terrain résidentiel adjacent, comme dépôt de neige.
- D) Le fait de déplacer ou de permettre que soit déplacée de la neige, en provenance de son terrain de l'autre côté de la rue par quelque moyen que ce soit.
- E) Le fait de déposer ou de permettre que soit déposée de la neige dans un cours d'eau.
- F) Le fait de déplacer ou de permettre que soit déplacée de la neige, en provenance de son terrain vers une borne fontaine obstruant celle-ci pour son utilisation au service incendie.

5. Amendes : Toute infraction à l'article 4, passible d'une amende pouvant aller de 300\$ à 2 000\$ pour une personne physique et d'une amende pouvant aller de 600\$ à 4 000\$ pour une personne morale.



« RETOUR AUX ÉTUDES »

La Clé en éducation populaire

Louiseville

Ateliers offerts :

- Révision et apprentissage des notions en français et en mathématiques;
- Alphabétisation, croissance personnelle;
- Mise à niveau pour la poursuite d'études secondaires;
- Préparation TENS (tests d'équivalence de niveau de scolarité du 5^e secondaire);
- Rehaussement des connaissances générales.

Une équipe qualifiée saura bien vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre parcours scolaire.



Cours gratuits / 16 +

819 228-8071

info@alphapop.org



La Clé en éducation populaire, là où apprendre c'est s'accomplir!

Vie Active

Venez bouger avec nous! C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Ou : Salle Lévis St-Yves

Quand : le lundi à 13h30

L'exercice physique est bénéfique pour le corps et l'esprit. Il diminue la douleur et prévient les chûtes. Nous pouvons aussi socialiser tout en s'amusant en faisant des jeux et en communiquant.

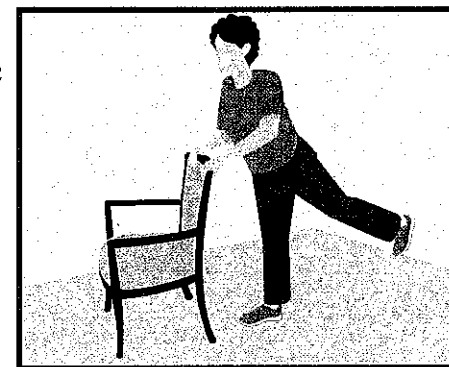
Nous avons des nouveaux CD et d'autres que nous pouvons voir avec la télévision. Ils ont été réalisés par des experts en kinésithérapie et des techniciens en gymnastique. Le tout approprié à notre âge.

Vous êtes seul(e) et vous n'avez pas 50 ans, n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Au plaisir de vous voir nombreux à cette belle activité.

Lucille Provençal, animatrice

Conseil FADOQ 819-268-2084





Party de Noël

La FADOQ de Sainte-Angèle-de-Prémont vous invite à un souper et danse avec la disco Françoise et Roland samedi le 14 décembre à 17h30 à la salle Lévis St-Yves.

Le menu :

Le punch de l'amitié doux ou fort
Nous vous offrons une coupe de vin
La salade Noël vinaigrette maison
La soupe maison aux légumes et orzo
L'assiette traditionnelle des Fêtes avec les légumes du jardin et les pommes de terre en purée persillées
Et le dessert : la bûche de Noël au chocolat.

Apportez votre consommation

Membre 16,00 \$ et non-membre 18,00 \$

Pour réserver :

Louis Grenier 819-268-6218

Marion St-Yves 819-268-2084

Sylvie Lacoursière 819-268-5760

*Joyeux Noël et Bonne Année 2020
De la part du conseil de la FADOQ*